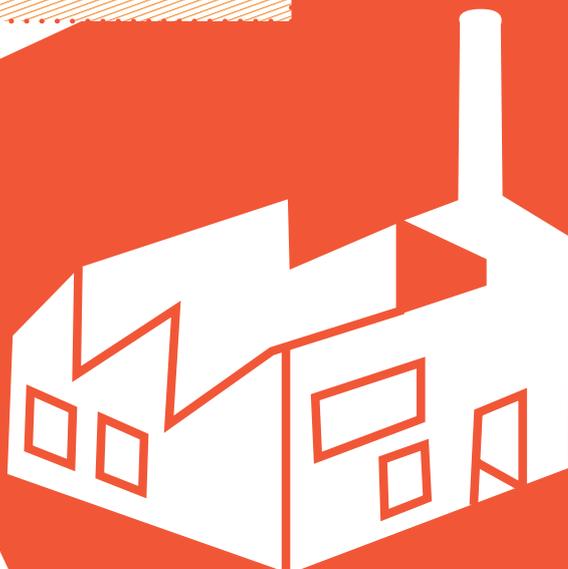


# PPRT & activités économiques

Sites pilotes  
Métropole de Lyon



jeudi 17  
décembre  
2015

Restitution  
RESIRISK

**GRANDLYON**  
la métropole

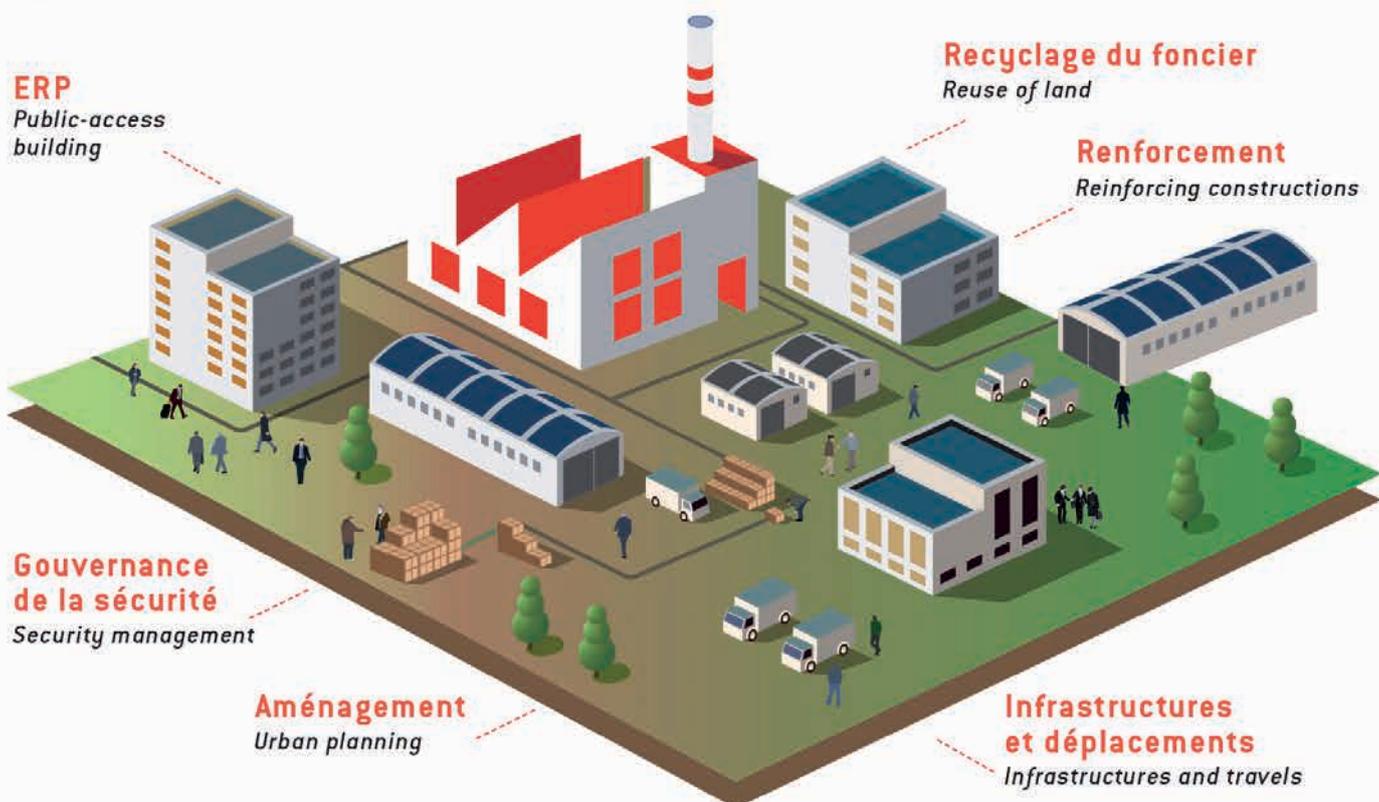
**AMARIS**

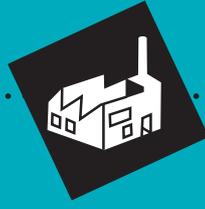
ASSOCIATION NATIONALE  
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE  
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

# RESI- RISK

## PPRT & ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

*Resilient economical  
areas and industrial risk*





Cette demi-journée a été animée par Gilles Brocard, chargé de mission risques au service écologie de la Métropole de Lyon et Sandra Decelle-Lamothe, coordinatrice RESIRISK.

## PARTICIPANTS

ARAMBOURG Lionel (Métropole de Lyon), AUDUBERT Philippe (RESIRISK), BENTLEY Michaël (RESIRISK, CEREMA), BERA Jocelyne (Métropole de Lyon), BILLARD Jérôme (CCVG), BLEIN Yves (AMARIS), BONNARD Bruno (SOLEN), BORDON Fabien (Lyon Métropole), BOSCH Lydie (SPIRAL/DREAL), BROCARD Gilles (Métropole de Lyon), CHOTARD Michel (commune de Genay), COUTURIER Béatrice (Métropole de Lyon), CROUSIER Blandine (CCVG), DA PASSANO Jean-Luc (Métropole de Lyon), DE GASPERIS (Thierry SOLEN), DECELLE-LAMOTHE Sandra (RESIRISK), DI ROCCO Camille (étudiante), DUBUIS Mathilde (étudiante), EZZINE Sanae (Métropole de Lyon), FAVRE Delphine (AMARIS), FERNANDEZ Manuel (société RANDY), FOREST Karine (région Auvergne-Rhône-Alpes), FOURAGE Sandrine (UIC Rhône-Alpes), FREYER Blandine (commune d'Irigny), GALERA Evelyne (CCVG), GARREAU Pierre (Lyon 3), GENESSEAU Marie (DGPR), GRAUX Éric (société SAMSE), GUEZO Bernard (CEREMA), JOBERT-FIORE Maryse (ville de Saint-Genis Laval), JOUFFROY David (ville de Genay), JOURDAIN Stéphane (DDT 69), KADRI Wahiba (Métropole de Lyon), LACOTE Claudine (société ADG), LAHAYE Julien (Métropole de Lyon), LAROCHE Frédéric (Métropole de Lyon), LASNET Rémi (CFDT), MAGAUD Noëlle (ville de Genay), MAITRE Sophie (RESIRISK), MARTINAIS Emmanuel (ENTPE), MATIRON Nicole (Caisse Dépôts et Consignation), MENGUY Justine (ville de Salaise suranne), MONNET Laurence (ENTPE), PANIER Jacques Olivier (ville de Saint-Fons), PAULES Caroline (ville de Feyzin), PERCHET Bertrand (société RANDY), POICHOT Gilles (société PROFORM) QUERE Gilles (SPIRAL/DREAL), RICHARD Xavier (DDT 69), SALAS Christelle (AMARIS), SORDOILLET Guillaume (Métropole de Lyon), THOLLOT Florent (Métropole de Lyon), TUNDIS Cécile (DDT 69), VERICHON Gilles (Adjoint, mairie d'Irigny), WOLF Frédéric (FFB Rhône).

## ACCUEIL

*Frédéric LAROCHE, directeur de la mission vallée de la Chimie, Métropole de Lyon :*

Mesdames et messieurs, en tant que directeur de la mission vallée de la Chimie, il m'est agréable de vous accueillir sur notre site pour ce séminaire de restitution des travaux engagés dans le cadre de la recherche-action RESIRISK. En décidant d'implanter cette mission au cœur de ce territoire, la Métropole de Lyon a souhaité marquer une ambition forte pour accompagner sa redynamisation. Il s'agit d'un projet économique, industriel, urbain, mais aussi et surtout d'un projet de territoire, dont les enjeux sont multiples.

Placer votre rencontre au cœur de ce projet, sur une thématique – celle des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et plus globalement, celle des risques industriels – est pour nous symbolique. Cela témoigne aussi d'une attention permanente, quotidienne dans notre action auprès des acteurs économiques déjà présents sur la vallée ou pour ceux que nous souhaitons accueillir à l'avenir. C'est aussi une question prégnante, d'actualité, pour les habitants des communes riveraines, pour les acteurs de la chimie et de la recherche, mais aussi pour le tissu de PME/PMI qui œuvrent sur ce territoire.

Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette matinée de travail et d'échanges à laquelle nous portons une attention toute particulière. Nous vous remercions d'avoir fait le chemin jusqu'à nous pour partager votre expérience et votre expertise. Je cède la parole à monsieur Da Passano, vice-président de la Métropole de Lyon.



# INTRODUCTIONS



.....  
Jean-Luc DA PASSANO,  
vice-président de la Métropole de Lyon, maire d'Irigny

*Jean-Luc DA PASSANO, vice-président de la Métropole de Lyon, en charge de la prévention des risques naturels et technologiques, maire d'Irigny :*

Il me tient particulièrement à cœur de vous accueillir pour suivre ce séminaire de restitution des travaux engagés dans la recherche-action RESIRISK. Je remercie mesdames et messieurs les élus des communes et des établissements de coopération intercommunale, et tout particulièrement Yves Blein, député du Rhône, maire de Feyzin et président d'AMARIS ; madame la représentante de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), mesdames et messieurs les représentants des services de l'État mais aussi les représentants de la direction départementale des territoires du Rhône ; les techniciennes et techniciens des collectivités, communes, EPCI et aussi de la région ;

les représentants d'associations d'entreprises et les responsables des entreprises du territoire ; les experts du CEREMA, de la Fédération française du bâtiment ; les universitaires et les chercheurs de l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) ; et bien entendu les animateurs et coordinateurs du programme RESIRISK. RESIRISK est une démarche unique, innovante, qui nous réunit aujourd'hui pour évoquer les enjeux des PPRT et plus particulièrement les enjeux que ces plans font apparaître en interaction avec le monde économique.

Alors que l'État et les collectivités travaillent sur la protection des logements privés, les interrogations que soulèvent les PPRT pour les acteurs économiques demeurent nombreuses et sont encore peu travaillées : qu'est-ce qu'un PPRT ? Quelles sont les obligations des entreprises riveraines ? Comment informer les salariés ? Quels sont les outils à disposition ? Combien coûte un diagnostic de réduction de la vulnérabilité ? Peut-on agrandir les bâtiments d'une entreprise ? Des questions sont soulevées également en cas de vente ou de transmission de l'entreprise. **Plus largement, c'est l'avenir des zones d'activités situées dans les périmètres PPRT qui est en question.**

Dans ce contexte, l'association AMARIS a proposé à la Métropole de Lyon une démarche pragmatique et concrète, basée sur une approche de terrain. Les acteurs sont au cœur du dispositif, et le travail engagé est co-construit en partenariat avec les entreprises, les collectivités et les experts. C'est en partant de cas concrets que l'on peut trouver ensemble des réponses qui pourront être partagées par tous. Et c'est avec un grand intérêt que la Métropole lyonnaise, qui a un rôle dans l'accompagnement des acteurs économiques et dans le développement de nouvelles pratiques, s'est portée volontaire.

Après un an et demi d'expérimentation, nous avons souhaité, avec le président d'AMARIS, vous rendre compte de ce travail, faire un point d'étape dans le processus qui est engagé et qui, très certainement, est appelé à se poursuivre sur le territoire métropolitain.

Pour l'heure, nous vous invitons à partager les premiers résultats des travaux qui ont été conduits sur deux sites pilotes de la Métropole de Lyon, autour du PPRT de Neuville-sur-Saône/Genay, et également dans une approche interterritoriale avec la communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG) pour le site pilote du PPRT de Saint-Genis-Laval/Chaponost.

C'est donc un temps de témoignages et de partage d'expériences que nous vous proposons ce matin, pour que l'on puisse ensemble apporter, sur cette question préoccupante pour nombre d'acteurs économiques du territoire, les premières réponses qui ont été imaginées avec vous.

Je vous souhaite une excellente rencontre et je laisse la parole à Yves Blein, président d'AMARIS, pour nous rappeler la genèse du programme RESIRISK.

.....

**Yves BLEIN, président d'AMARIS, député du Rhône, maire de Feyzin :**

Merci cher vice-président, je tiens particulièrement à remercier la Métropole de Lyon et ses services pour nous avoir accompagnés dans la préparation de cette journée, mais aussi pour le travail collectif mené pendant l'élaboration des PPRT.

L'association AMARIS regroupe la quasi-totalité – ou presque – des collectivités en France qui ont, sur leur territoire, un ou plusieurs sites Seveso seuil haut. Tous nos adhérents sont concernés par les PPRT et quasiment tous par la question de leurs impacts sur les activités économiques. **C'est pourquoi notre association porte le programme RESIRISK, qui au-delà de la Métropole de Lyon, est à l'œuvre sur le territoire de la Métropole de Bordeaux, à Salaise-sur-Sanne et le sera bientôt à Dainville, commune située dans la communauté urbaine d'Arras.** En 2016, nous comptons bien sur la Métropole de Lyon pour développer le programme sur la vallée de la Chimie.

Pour comprendre RESIRISK et sa genèse, il est nécessaire de dire quelques mots sur la loi « risques » et sur ses évolutions. Votée dans la précipitation après l'accident d'AZF, elle a créé deux impasses majeures.

- La première concerne le financement des travaux pour les riverains. Nous avons saisi l'opportunité d'une loi de transcription du droit européen en matière de risques, pour ancrer de façon ferme dans la loi, une participation de l'État sous forme de crédit d'impôt à hauteur de 40 % et une participation des industriels et des collectivités à hauteur de 50 %.

- Le deuxième sujet concerne le devenir des activités économiques situées dans les périmètres PPRT. Initialement, les entreprises se trouvaient dans l'obligation de faire des travaux de protection pour leurs salariés, à concurrence de 10 % de la valeur vénale, sans véritable assurance que ces travaux puissent garantir la protection du personnel.

Depuis 2003, deux lois ont modifié la loi « risques ». Les dernières modifications ont été prises par voie d'ordonnance en octobre 2015 et introduisent des dispositions essentielles pour les activités économiques. En effet, les prescriptions de travaux ne concernent désormais que les biens à usage d'habitation. L'autorité administrative compétente informera les responsables des activités du type de risques auxquels leur bien ou activité est soumis. Charge à eux ensuite, de mettre en œuvre leurs obligations en matière de sécurité des personnes, dans le cadre des réglementations qui leur sont applicables. Ils peuvent dès lors prendre des mesures de protection, de réduction de la vulnérabilité ou d'organisation de l'activité. C'est un basculement majeur qui a nécessité de l'opiniâtreté et du courage de la part des responsables politiques et de la ministre de l'Environnement. Il fallait l'assumer et le porter. J'en profite pour saluer les entreprises de la fédération SOLEN. Vous faites partie des témoignages que l'on a

très rapidement recueillis sur les difficultés posées par l'application de la loi telle qu'elle avait été initialement pensée.

Le droit du travail règle donc la situation de la responsabilité de l'entreprise sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter. **Faisons en sorte que les chefs d'entreprises puissent l'assumer : c'est l'objectif de RESIRISK.** Ce programme reçoit des concours et des financements – je tiens à les en remercier – de l'État sur une période de trois ans via une convention pluriannuelle avec AMARIS, des collectivités locales qui participent à cette expérimentation (la Métropole de Lyon, la communauté de communes de la vallée du Garon, la région Auvergne-Rhône-Alpes), de l'Union des industries chimiques (UIC) et de la Caisse des dépôts et consignations qui au niveau national participent au financement du programme.



Yves BLEIN,  
président d'AMARIS,  
député du Rhône,  
maire de Feyzin





# RESIRISK : LES OBJECTIFS

*Sandra Decelle-Lamothe, vous êtes urbaniste spécialisée dans la prise en compte des risques majeurs dans l'aménagement du territoire et dans l'information préventive des populations. Vous accompagnez depuis plus de dix ans des collectivités dans l'élaboration des PPRT. C'est avec cette expérience que vous animez et coordonnez RESIRISK dont AMARIS vous a confié la mission. Pouvez-vous revenir sur la genèse du projet et ses objectifs ?*

**Sandra DECELLE-LAMOTHE, coordinatrice du projet RESIRISK, agence EDEL :**

L'accompagnement des entreprises riveraines est important pour qu'elles comprennent les règles de prévention des risques industriels majeurs.

L'État est certes responsable de l'élaboration du plan, mais pour que le PPRT réponde à son objectif premier de protéger les personnes exposées, il est nécessaire de construire des passerelles, des lieux d'échanges et de collaboration entre toutes les parties prenantes de la gestion des risques. Chaque acteur a un rôle à jouer. C'est un des axes de travail de la démarche RESIRISK : encourager la coopération entre les acteurs du territoire. Cela passe par une phase importante d'acculturation.

**Les quatre objectifs principaux de RESIRISK sont de :**

- favoriser l'appropriation de la loi par les acteurs économiques et par les collectivités ;
- capitaliser les données, les rendre accessibles, faciliter la transmission de l'information ;
- définir une nouvelle posture résiliente dans un objectif de réduction de vulnérabilité des personnes ;
- répondre à des besoins de manière concrète, sur des sites pilotes.

Des thématiques très concrètes et diverses sont explorées sur les sites pilotes. Elles ont été identifiées en concertation avec les chargés de mission, acteurs relais de la démarche. Elles visent à développer dans les zones d'activités économiques riveraines des sites Seveso seuil haut :

- l'information préventive ;
- la prise en compte du risque dans l'urbanisme ;
- la gestion de crise ;
- la gouvernance et la fédération des acteurs ;
- l'accompagnement des collectivités et des entreprises.

Il est important de rappeler que RESIRISK tient compte des démarches telles que la campagne d'information sur les risques industriels majeurs qui a eu lieu en 2008 et 2013 en Rhône-Alpes et des éléments de doctrine existants.

La singularité du projet est d'agréger des compétences techniques et issues des sciences humaines pour apporter des réponses les plus complètes possibles. Le projet associe également des acteurs opérationnels (Etablissement public foncier, Union des industries chimiques, CFDT, etc.) et des chercheurs (ENTPE, master Altermilles, université du Wur aux Pays-Bas) afin de relier le projet à des concepts de plus en plus connus : la résilience urbaine, l'urbanisme de projet, etc.

Enfin, RESIRISK s'inscrit dans une approche de benchmark européen. Trois voyages d'études ont eu lieu en 2015 : à Rotterdam dans un contexte industriel portuaire, le deuxième au congrès international des villes résilientes, Resilient cities, à Bonn, et le troisième à Bâle, Huningue et Saint-Louis, territoire industriel transfrontalier situé entre la Suisse, la France et l'Allemagne.

.....  
Gilles POICHOT  
PDG de Proform



.....  
Éric GRAUX, animateur  
sécurité, SAMSE



.....  
Claudine LACOTE,  
responsable hygiène  
sécurité, société ADG

.....  
Blandine CROUSIER,  
en charge du  
développement  
économique, communauté  
de communes de la vallée  
du Garon (CCVG)



.....  
Evelyne GALERA,  
vice-présidente en charge  
du développement  
économique, CCVG





# LE SITE PILOTE DE SAINT- GENIS-LAVAL/ CHAPONOST

*Le PPRT de l'entreprise Application des Gaz (ADG) a été approuvé le 14 décembre 2014. Le périmètre impacte près de 90 entreprises, très variées (PME et PMI, ateliers, artisanats, services), comptant près de 1 550 emplois. Ce n'est pas neutre pour le territoire... Blandine Crousier, vous êtes en charge du développement économique à la communauté de communes de la vallée du Garon. A ce titre, pouvez-vous nous dire comment la collectivité a perçu le PPRT ?*

**Blandine CROUSIER, en charge du développement économique, communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG) :**

Une spécificité du PPRT du site ADG est d'impacter à la fois le territoire de la Métropole de Lyon, d'un côté de la route départementale, et le territoire de la CCVG de l'autre côté. Pourtant, au début de l'élaboration du PPRT, la CCVG ne faisait pas partie des personnes et organismes associés (POA). Le président de la CCVG a fait une demande pour être associé à ces réunions afin de pouvoir, entre autres, défendre les intérêts des entreprises.

J'ai entendu parler du PPRT, pour la première fois, au cours d'une réunion publique à Chaponost, quelques jours seulement après ma prise de fonction. J'ai été très déconcertée. **Je n'avais aucune formation de base sur la gestion des risques. Ma première réaction a donc été de chercher à comprendre les textes réglementaires pour ensuite pouvoir les vulgariser et sensibiliser les élus.**

Pour ce faire, j'ai construit un document synthétique présentant les enjeux du PPRT sur notre territoire (sites

mutables, emplois et entreprises concernés, règlement, zonages, etc.) et les évolutions réglementaires quand il y en a eu. Il a été distribué aux élus qui ont pu s'y référer tout au long des instances de concertation du PPRT et aux entreprises. Il est utilisé avec les entreprises qui nous contactent lorsqu'elles ont des projets sur le territoire. Par exemple, l'une d'entre elles a appris l'existence du PPRT par hasard, en voyant la carte du projet de PPRT dans mon bureau, alors que le rendez-vous portait sur un autre sujet. Cette information est aussi diffusée à d'autres acteurs comme les agences immobilières qui n'ont bien souvent qu'une information partielle à transmettre à leurs clients, ce qui peut être source de nombreuses difficultés pour la suite.

Nous collaborons avec la fédération SOLEN. Les difficultés qui sont apparues avec le PPRT nous ont rapprochés, et nous ont permis de travailler ensemble. RESIRISK et notre travail doivent servir aux entreprises et aux projets de renouvellement de la zone.

*Comprendre le PPRT, disposer de la bonne information et la transmettre aux élus et entreprises a donc été votre premier besoin. Vous y avez répondu seule, avec des outils que vous avez imaginés et construits en interne à la CCVG. A ce sujet, que vous a apporté la démarche RESIRISK ?*

**Blandine CROUSIER :** Le premier apport de RESIRISK a été de mettre autour de la table l'ensemble des parties prenantes concernées par le PPRT : CCVG, Métropole, région, les entreprises riveraines mais aussi l'entreprise à l'origine des risques, les services de l'État, des experts. **RESIRISK nous a permis de mieux comprendre les attentes des entreprises et les questions qu'elles se posent. L'enjeu de notre zone d'activités concerne les mutations à venir. Il faut que l'on se prépare collectivement pour assurer son renouvellement.**

Dans ce projet, la méthode de travail est basée sur la co-construction. Cette méthodologie a évolué pour répondre aux attentes des partenaires et a permis d'identifier des solutions adaptées à chaque situation : besoin d'information, organisation de la sécurité dans l'entreprise, choix entre travaux de protection ou mesures organisationnelles, etc. Ces échanges nous ont permis de dépasser l'approche fataliste que nous avions du PPRT.

.....

*En guise de première conclusion, Evelyne Galera, vous êtes élue à Chaponost et vice-présidente de la CCVG en charge du développement économique. Quelles sont les premières pistes d'actions qui ont émergé dans le cadre de RESIRISK ?*

**Evelyne GALERA, vice-présidente en charge du développement économique, CCVG :**

En plus des fonctions que vous avez citées, je suis également présidente d'honneur de la fédération SOLEN et ancienne chef d'entreprise. A ces divers titres, ma conviction d'entreprendre une action sur ce sujet n'est pas nouvelle !

Une seconde précision concerne l'ancrage territorial des entreprises. Outre le fait d'être sur le territoire de la Métropole ou de la CCVG, l'entreprise a pour objectif de générer de l'activité économique, en France et à l'étranger. Il est important de sortir de ce cloisonnement. Les entreprises locales sont aujourd'hui reliées à l'économie mondiale.

En approfondissant le dossier PPRT, je me suis rendue compte de l'importance de l'action de l'association AMARIS, avec laquelle nous avons déjà des relations. La rencontre avec Sandra Decelle-Lamothe nous a permis d'aller plus loin. Nous avons souhaité devenir partenaire du projet RESIRISK pour accompagner les entreprises. Être à leur écoute, agir pour qu'elles disposent d'outils performants qui leur correspondent : voilà notre axe de travail sur ce territoire.

***Cette question renvoie à la responsabilité sociétale des entreprises, la RSE, dont on parle beaucoup aujourd'hui.***

Toutes les entreprises travaillent sur cette question. Rappelons que les entreprises du BTP ont été parmi les premières à obtenir la certification ISO 26 000 en France. Sur cet axe, il s'agit de pouvoir donner des outils de management aux entreprises en matière de gestion du personnel. Les fiches méthodologiques sur lesquelles nous travaillons avec RESIRISK vont nous être très utiles.

*En 2014, RESIRISK a fait réaliser une enquête par les étudiants du master Altevilles. Ce travail a mis en lumière la nécessité de rapprocher l'entreprise génératrice des risques des entreprises riveraines. Dans cette perspective, nous souhaitons vous faire part du témoignage de Claudine Lacote, responsable*

*hygiène et sécurité de la société ADG/Coleman.*

*Cette question des relations entre les sites Seveso seuil haut et les entreprises voisines est au cœur de la démarche RESIRISK.*

*Quelle est votre place dans ce dispositif ?*

**Claudine LACOTE, responsable hygiène sécurité, société ADG :**

J'ai « pris le train en marche » il y a quatre mois lors d'une séance de travail RESIRISK sur le thème de l'optimisation de la gestion de crise. J'ai ainsi rencontré les entreprises riveraines, l'association SOLEN, les responsables de collectivités, et mieux compris les besoins des entreprises riveraines. C'est un premier point important pour nous.

Leurs besoins portent en premier lieu sur une information simple et compréhensible sur les risques générés dans les différents périmètres et sur les moyens à mettre en œuvre pour se protéger. Les entreprises souhaitent également connaître notre « politique » de protection de nos salariés. Nous avons diffusé cette information, lors d'une seconde rencontre RESIRISK, et expliqué les moyens de prévention que nous déployons sur notre site.

Dans ces rencontres, nous avons beaucoup parlé de l'alerte. Certaines entreprises n'entendent pas les sirènes du dispositif ORSEC-PPI. Ceci nous a fortement interrogés. **Nous nous rendons compte de la nécessité d'un dialogue permanent entre notre entreprise et les entreprises riveraines pour pouvoir mettre en œuvre des solutions efficaces.** Le travail collectif doit aussi pouvoir bénéficier à un niveau plus large, au-delà du simple périmètre PPRT. Nous pouvons imaginer des moyens de communication mutualisés, au service de communes, d'autres industriels, etc. et mobilisables bien au-delà de la question des risques industriels majeurs.

*Des entreprises voisines de votre site vous ont questionnée sur les moyens que vous aviez mis en place pour mettre à l'abri vos salariés.*

*Elles avaient besoin de connaître et d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de protection, et en quelque sorte de s'en inspirer.*

**Claudine LACOTE :** C'est exact. Il est très important que les entreprises comprennent la nature des risques et les mesures mises en place, à notre niveau, pour éviter une crise. La loi nous oriente sur cet aspect. C'est

.....

un premier point. Mais d'autres dispositions peuvent être prises, à moindres coûts. C'est le cas du positionnement des points de rassemblement, du type de construction adapté aux risques. Nos problématiques peuvent être partagées.

**Sandra DECELLE-LAMOTHE** : L'expérience de l'entreprise Seveso peut servir d'exemple pour les entreprises voisines. Lors des discussions, les entreprises ont été particulièrement intéressées par votre point de rassemblement en cas d'alerte. C'est la cafétéria qui est transformée en espace de mise à l'abri pour le personnel. Vous avez des préoccupations communes et vous faites partie d'un même écosystème économique. C'est un axe de travail sur lequel RESIRISK s'appuie pour trouver des points d'amélioration.

Par ailleurs, la présence des élus dans les séminaires de travail est très importante pour porter une vision et être à l'écoute du terrain. Il en est de même avec les services de l'État qui facilitent la compréhension de la réglementation. Cela permet de poser un cadre indispensable pour avancer ensemble, même si des incertitudes demeurent.

*Autre témoignage à présent, celui de l'entreprise SAMSE, présente dans le périmètre d'exposition aux risques. RESIRISK a bénéficié d'une bonne synchronicité dans les démarches engagées par les différents acteurs. C'est le cas notamment de l'entreprise SAMSE qui a initié, deux mois après la première rencontre RESIRISK, une démarche d'information sur les risques auprès de ses salariés. Eric Graux, pouvez-vous nous expliquer cette initiative ?*

**Éric GRAUX, animateur sécurité, SAMSE :**

Avant la rencontre RESIRISK, la question du PPRT était assez lointaine pour moi. Je me suis donc renseigné seul et référé au code du travail. Nous avons engagé une démarche d'information du personnel. Notre attitude a consisté à ne pas être alarmiste sur les risques et à avoir une approche très pratique.

L'établissement de Saint-Genis-Laval compte 25 salariés à qui nous avons expliqué qu'en cas d'alerte, leur rôle était aussi d'accompagner les clients. SAMSE est, en effet, un établissement recevant du public. Par ailleurs,

un affichage a été réalisé dans l'agence pour expliquer la conduite à tenir en cas d'alerte et chaque salarié a reçu un fascicule explicatif. Le travail à faire aujourd'hui concerne la consolidation d'un local de mise à l'abri et nos échanges avec ADG, dans le cadre de RESIRISK, ont été instructifs à cet égard.

*Lors de la journée de travail RESIRISK du 21 septembre 2015, vous aviez préparé une information à destination de vos salariés, sous forme de diaporama. Lors de cette journée, d'autres représentants d'entreprises riveraines étaient présents et ont participé au même sous-groupe de travail sur l'information dans l'entreprise, animé par Sophie Maitre de l'équipe RESIRISK. Le groupe a-t-il permis d'améliorer votre démarche ?*

**Éric GRAUX** : Le principal point de nos échanges a concerné l'alerte. Ce point a été complété dans notre information, mais les améliorations à venir pourront faire l'objet de compléments et de précisions.

*En passant la parole à Thierry de Gasperis, président de la fédération SOLEN, nous souhaitons souligner la qualité du travail qui a animé votre engagement dans RESIRISK. Nous souhaitons plus particulièrement vous interroger sur vos attentes, au regard du travail qui a d'ores et déjà été engagé.*

**Thierry DE GASPERIS, président de la fédération SOLEN :**

Les entreprises riveraines sont passées par tous les sentiments : de l'incompréhension totale lors des premières réunions d'information organisées dans le cadre de la procédure PPRT et, devant l'absence de réponses, à des positions individuelles avant de passer à une posture plus positive avec le sentiment de soulagement depuis que l'ordonnance a supprimé l'obligation de travaux de protection du bâti existant.

C'est important pour l'entreprise pour laquelle **il ne s'agit pas de « faire ou de ne pas faire » mais bien de s'inscrire dans une démarche progressive**. Une loi a posé des obligations sans mesurer les effets du contenu. A présent, la situation permet d'avancer pas à pas, sur des points concrets. Avec le travail collectif et la qualité des inter-

venants engagés, nous pouvons avancer en responsabilité. RESIRISK apporte des réponses qui pourront être mises en œuvre. **Face aux impacts des PPRT, les entreprises continuent cependant de s'interroger sur leur avenir.** Des solutions sont à rechercher en matière de prêts à taux zéro, de crédits d'impôts, pour aider à financer des travaux lorsqu'ils seront nécessaires. C'est cet « après RESIRISK » que nous préparons.

*Votre intervention appelle une remarque. Toutes les entreprises ne se ressemblent pas. Nous avons bien constaté que les entreprises qui ont participé aux ateliers RESIRISK sont les entreprises dont l'organisation a permis de le faire, qui en ont les moyens, ou encore disposant de personnels compétents sur ces questions hygiène et sécurité. Il va falloir aussi apporter des réponses aux entreprises de un ou deux salariés et leur proposer un accompagnement. N'oublions pas qu'elles ont les mêmes obligations. C'est la même chose pour les collectivités, qui auront les mêmes obligations, quelle que soit leur taille. Pourriez-vous nous dire ce que précisément RESIRISK vous a apporté ?*

**Thierry DE GASPERIS :** Il me semble important de souligner que cette démarche s'intègre dans une logique de développement durable. Nous sommes dans une action de territoire avec de multiples interlocuteurs. Autour de la table, nous abordons la question de la durabilité, nous travaillons pour les 10 ans à venir. Au-delà de la question environnementale et des questions réglementaires, nous devons profiter de ce PPRT pour mutualiser, travailler ensemble et faire bénéficier les entreprises les plus petites des réflexions et de l'expérience des plus importantes. L'échange avec d'autres territoires, comme à Salaise-sur-Sanne, nous a montré d'autres problématiques concernant les commerces, l'adaptation du document unique, etc. Il y a déjà des choses simples à mettre en place sur lesquelles nous pouvons travailler ensemble.

*Merci à chacun d'entre vous pour ces témoignages. Nous nous tournons à présent vers la salle, qui peut-être a des questions sur la démarche ou des compléments à apporter aux interventions.*

**Gilles POICHOT, PDG de la société PROFORM :**

En repartant de la carte des aléas du PPRT, nous pouvons localiser la société PROFORM en face d'ADG. Notre société emploie 250 salariés. L'extrémité sud de notre site est impactée par une surpression de 65 mbar. En d'autres termes, nous devons appliquer la norme de 100 mbar, soit 1 tonne par m<sup>2</sup> de façade. Nos bâtiments ont des portées de plus de 15 mètres pour accueillir des ponts roulants sous les 17 000 m<sup>2</sup> couverts.

Pendant toute l'étude du PPRT, nous n'avons vu personne et cela me surprend. Rétrospectivement, il faut accepter de faire son autocritique.

Le futur de ce site est très problématique. On parle de prescriptions pour des renforcements de bâti... mais cela me préoccupe moins que les futures extensions. Notre site s'est étendu progressivement, au gré des besoins. Ces aménagements ont été réalisés petit à petit pour être adaptés à notre activité. Comment les permis de construire seront-ils instruits désormais ? **J'apprécie les échanges très policés que nous avons ici mais je ne peux pas mettre le focus que sur le PPRT ; il y a tout le reste. Rappelez-vous que nous sommes en crise depuis 2008 et que la France n'est pas le nombril du monde. Aujourd'hui 60 % de notre activité industrielle est réalisée à l'étranger.** Que va devenir notre industrie ? Face au chômage, est ce que l'on ne crée pas des problèmes ? La démarche RESIRISK est un tuteur pour nous et nous apporte des réponses pragmatiques, utiles, avec une méthodologie excellente. Nous approuvons à 100% et c'est la raison de l'investissement de notre unité dans ce programme.

*Votre intervention est essentielle. Nous avons déjà eu ce type de discussions en réunion. L'objet de RESIRISK est aussi de faire remonter les propos très concrets des acteurs de terrain. Ce que les entreprises vivent au quotidien est important et nous constatons avec vous que les chefs d'entreprises ne dénie pas leurs responsabilités.*

**Thierry DE GASPERIS :** En écoutant Gilles Poichot, je me dis que le site du PPRT de Saint-Genis-Laval n'est pas forcément représentatif. La fédération SOLEN a établi de longue date les conditions d'un dialogue sur ce territoire. Depuis plus de 20 ans, les entreprises échangent avec les collectivités, les services de l'État, ce qui n'est pas le cas de tous les sites en France.



# LA MÉTHODE DE TRAVAIL

*Pour conclure cette première séquence, nous vous proposons de revenir sur le mode opératoire de RESIRISK et sur les guides, fiches techniques et outils pédagogiques qui sont en préparation, avec les acteurs, sur les sites pilotes.*

La méthodologie d'intervention sur les sites pilotes se déroule en trois séminaires de travail. Le premier est un temps de diagnostic partagé. Il permet, de manière concertée, d'identifier les thématiques de travail et de constituer le groupe de personnes qui sont autant de ressources pour traiter le sujet. S'ensuit un temps de construction des solutions à apporter, prenant différentes formes.

Par exemple, sur Saint-Genis-Laval, nous avons organisé le 21 septembre dernier une rencontre, sous forme de *dating*, avec les entreprises qui se sont mobilisées en nombre. Cinq d'entre elles ont été préalablement sollicitées, pour un travail d'enquête approfondi. A partir de ces éléments, quatre ateliers ont été proposés : l'accompagnement des collectivités sur l'accueil d'entreprises en zone de risques, l'information des salariés, les mesures de protection (organisationnelles et travaux éventuels), la réalisation des diagnostics préalables pour des projets futurs.

Concernant les livrables RESIRISK, l'idée est de partir du terrain pour en retirer des préconisations pouvant servir à l'ensemble des collectivités, entreprises et acteurs concernés par ces questions. **Il est important de leur fournir des exemples tangibles pour qu'ils puissent s'inscrire dans une démarche de prévention.**

L'année 2016 sera ainsi consacrée à la rédaction de plusieurs guides pratiques :

- un livret destiné aux collectivités afin qu'elles puissent informer les entreprises qui arrivent dans les zones d'activités impactées par les risques industriels majeurs ;
- un guide à l'usage des entreprises pour qu'elles puissent appliquer les dispositions de l'ordonnance ;
- un guide sur l'aménagement de futures zones d'activités. En tout, une petite dizaine de livrables sont prévus. Ils sont aussi le reflet des démarches d'accompagnement menées sur les sites pilotes.



.....  
Sandra DECELLE-  
LAMOTHE, coordinatrice  
RESIRISK



# LE SITE PILOTE DE NEUVILLE- GENAY

*Le PPRT de Neuville-Genay a été approuvé en novembre 2014. Deux entreprises (BASF Agri et COATEX) génèrent des risques thermiques, toxiques et de surpression. Un projet d'aménagement d'une future zone d'activités de 17 hectares est envisagé à proximité de ces entreprises Seveso seuil haut. Comment prendre en compte les contraintes PPRT dans le projet d'aménagement ? Faut-il changer nos façons de faire ? L'équipe RESIRISK a accompagné la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage de ce projet, en partant de questions que Sandra Decelle-Lamothe va nous préciser.*

## **Sandra DECELLE-LAMOTHE :**

Le travail d'accompagnement auprès de la Métropole a démarré alors même que la direction de l'aménagement venait de mandater le groupement Urbasite/La Sept pour réaliser un plan de composition de l'aménagement. Nous avons collaboré avec eux sur ce schéma. Dans ce premier temps de travail, nous leur avons proposé des principes d'aménagement intégrant le PPRT. Les équipes d'urbanistes ont ensuite réalisé leur étude de composition urbaine en balayant toutes les thématiques (l'accessibilité, la voirie, le paysage, l'environnement, le bâti, le mobilier urbain, etc.) et en réintégrant, dans leur approche, les apports de RESIRISK. Dans une troisième phase, nous avons affiné nos recommandations et extrait un propos générique sur l'articulation aménagement urbain / PPRT. Il y a dans le projet de Genay un caractère potentiellement exemplaire qui peut, et qui devrait, être valorisé en termes

de marketing territorial.

Nous nous sommes aperçus que le PPRT était appréhendé en tant que servitude « comme les autres », sans nécessairement mesurer les enjeux de protection des personnes et de gestion de crise. Ce constat n'est pas une critique. **Il démontre la nécessité de mettre à disposition des bureaux d'études des éléments de connaissance et d'appréhension de ces thématiques dans l'aménagement.** C'est sur la base de ce travail que RESIRISK prépare un guide pratique à destination des aménageurs, des architectes et des urbanistes encore peu sensibilisés à ces sujets.

*L'équipe RESIRISK a accompagné le projet d'aménagement de la ZI en Champagne au moment où démarrait l'étude de programmation. Wahiba Kadri, vous êtes en charge de ce dossier au sein de la Métropole de Lyon, et vous avez été au cœur des échanges qui ont eu lieu sur ce projet. Quels ont été les apports de RESIRISK à ce moment précis de vos réflexions ?*

## **Wahiba KADRI, chef de projet, direction de l'aménagement à la Métropole de Lyon :**

La collaboration avec l'équipe RESIRISK est intervenue à un moment phare de l'opération, courant 2014. Les études étaient déjà avancées. Ce site constitue une opportunité pour l'extension de la zone industrielle nord de la Métropole par son étendue de 17 hectares et par les enjeux économiques qui y sont liés. Aujourd'hui le terrain est vierge et combine de multiples contraintes : PPRT, PPRNi, ruissellement.

L'objectif du projet est de pouvoir accueillir de nouvelles activités économiques et artisanales, PME et petites industries. Nous avons travaillé avec RESIRISK pendant une année charnière, en phase de faisabilité du projet, en amont de la consultation qui permettra de retenir un aménageur. C'était le bon moment. Cette collaboration est venue interroger et bousculer nos pratiques sur plusieurs points.

Nous avons dû porter un œil nouveau sur nos pratiques d'aménagement, nos modes de gouvernance et de pilotage du projet. RESIRISK nous a poussés à considérer le PPRT comme un invariant et à essayer de transformer cette contrainte en opportunité. Ce fil conducteur est nouveau et déterminant pour la suite du

projet. Beaucoup de questions demeurent sur la typologie d'aménagement, sur la forme urbaine mais notre ambition est de tendre vers le projet le plus intelligent, le plus conciliant au regard de l'aménagement et de la gestion des risques, et de mettre en avant le traitement qualitatif au service des futurs utilisateurs.

Nous avons réfléchi avec l'équipe RESIRISK sur la dimension économique du projet, sur le coût d'aménagement (comme chacun sait, aménager une zone d'activités implique beaucoup de dépenses et peu de recettes). Ici, la mutualisation ouvre la possibilité d'une issue économique pour l'aménagement de la zone. Cette question reste à approfondir.

**Nous avons pu nous approprier le vocabulaire technique et partager nos pratiques avec de nouveaux acteurs, experts, techniciens pour intégrer cette notion du risque dans nos projets. RESIRISK a été une interface.**

Nous avons dû nous inscrire dans une temporalité qui va au-delà de la phase d'aménagement. La question se pose de la pérennisation des aménagements, de leur gestion dans le temps, tout en garantissant leur bon fonctionnement sur le court, moyen et long terme. Nous avons travaillé sur ce que nous appelons désormais « l'urbanisme de risques », qui intègre la notion de résilience.

Sur les aspects techniques, la démarche nous a aidés à positionner certains invariants de l'aménagement très en amont. La prise en compte de dispositions préventives nous a amenés à nous poser les bonnes questions en matière de gestion de crise, de facilitation d'intervention des secours. Ces sujets sont nouveaux pour les praticiens de l'aménagement. Ils sortent du champ classique des questions de l'aménagement auxquelles nous sommes habituellement confrontés. Ce questionnement se décline ainsi pour toutes les composantes de l'aménagement du site : implantation et forme du bâti, accès, voirie, paysage, usages, etc. pour lesquelles nous avons été amenés à faire des recommandations particulières.

*Votre intervention nous éclaire sur deux aspects. Je retiens les aspects de gouvernance des projets et la question sous-jacente des cultures professionnelles qui doivent se mixer entre techniciens de l'aménagement et techniciens des risques. Vous posez également la question de*

*la gestion intégrée. Elle est au cœur de l'urbanisme des risques qui doit anticiper la gestion de crises tout en étant « garant » d'une pérennité de l'aménagement dans le temps.*

*Philippe Audubert, vous êtes urbaniste-concepteur. Vous avez accompagné le projet d'aménagement de la ZI « en Champagne » dans le cadre de RESIRISK. Pourriez-vous revenir sur les aspects techniques, sur les bonnes pratiques qui ont émergé ?*

**Philippe AUDUBERT, urbaniste :** C'est en tant que concepteur que j'ai rejoint l'équipe RESIRISK, avec l'idée suivante à laquelle les urbanistes sont souvent confrontés : plus un site est contraint, plus on arrive à produire de la singularité. Cette posture nécessite d'inverser le point de vue et de faire de la contrainte un atout. Le travail sur le site de Genay en a été la démonstration, avec un champ d'action prodigieux en matière de conception et de composition urbaine.

Travailler sur un projet de zone d'activités en secteur PPRT suppose d'engager une démarche qui n'est pas classique. Lorsque nous avons commencé le travail avec les urbanistes, nous nous sommes rendus compte que cette évidence n'était pas partagée d'emblée.

RESIRISK implique la prise en compte en amont d'un certain nombre de principes et un travail transversal sur le projet. **Le regard de l'aménageur doit être décloisonné, au-delà des thématiques particulières. En cela, nous nous rapprochons des démarches de développement durable.**

L'idée est de prendre le temps de comprendre la réglementation du PPRT et de l'intégrer dès l'origine du projet. Si la conception globale de la zone d'activités tient compte des risques, l'implantation des futures entreprises n'en est que plus facilitée. L'objectif est ainsi d'offrir aux futurs utilisateurs une forme de sécurité, et peut être aussi leur ôter des craintes...

Cela nécessite le partage de la notion de risque. Comme l'a exprimé Thierry de Gasperis, **la culture du risque ne renvoie pas seulement à des prescriptions techniques, financières, mais nécessite d'abord un partage.** L'exemple de la fédération SOLEN est fort de ce point de vue, en matière de partage et d'appropriation de ces notions complexes, de travail collectif et de mutualisation. Ils sont au cœur de la culture du risque, c'est-à-dire qu'ils partagent quelque chose de commun... cela peut se traduire dans des principes d'aménagement.

.....

*Justement, pouvez-vous illustrer cette notion qui fait appel à la fois à l'urbanisme, l'architecture, le design urbain, etc. De quelle manière ces éléments participent-ils à la culture du risque ?*

Par exemple, dans le projet initial de la ZI en Champagne, une voie de desserte unique devait desservir l'ensemble de la zone. Or, si l'on veut faciliter l'accessibilité de la zone aux services de secours, nous sommes obligés d'imaginer un système composé de deux voies ou de deux entrées pour sécuriser l'arrivée et le déplacement des services incendie.

Les prescriptions portent aussi sur le végétal. Certains types de végétaux peuvent être préconisés dans la zone de risques technologiques et d'autres proscrits. Les résineux sont à éviter car leur système racinaire est faible. Ils offrent une faible résistance aux effets de surpression, et sont extrêmement sensibles aux effets thermiques. Il est donc préférable de préconiser des feuillus. La question de la hauteur des végétaux a aussi son importance : plus vous êtes proche de la source du risque, plus le végétal doit être bas. Il est possible de monter en hauteur au fur et à mesure de l'éloignement. De même, il faudra éviter de planter des arbres en bordure de la voirie principale d'accès afin d'éviter qu'ils ne se couchent sur les routes et perturbent l'accès des secours. Les essences les moins cassantes seront aussi à privilégier. Il faut éviter les frênes, les bouleaux, etc.

La question des clôtures ou du mobilier urbain a aussi été étudiée, dans l'idée d'éviter les embâcles, et de limiter les effets d'encombrement potentiel. Il s'agit aussi d'éviter les projections de ces éléments en cas de surpression.

**Sandra DECELLE-LAMOTHE** : Notre travail a consisté à croiser les quatre thématiques de la gestion des risques (information préventive, gestion de crise, maîtrise de l'urbanisation et gouvernance) avec les thématiques de l'aménagement. Nous avons tenté d'apporter des réponses et les déclinaisons pratiques qui seront détaillées dans le guide en cours de réalisation. **L'idée est d'inscrire les zones d'activités en secteur PPRT dans un processus d'aménagement différent des zones plus classiques que l'on connaît habituellement.**

.....

*Le deuxième exemple concret va nous être présenté par Michaël Bentley, chef du groupe risques et urbanisme au CEREMA. Il porte sur la question du bâti en zone d'activités et sur la question des stockages.*

**Michaël BENTLEY, chef du groupe risques et urbanisme au CEREMA :**

Le CEREMA travaille sur les risques technologiques et sur leur prise en compte dans l'aménagement. Le CEREMA intervient en amont dans la phase d'élaboration des PPRT. L'ensemble de ces travaux a pu alimenter les réflexions et les échanges menés dans le cadre de RESIRISK. Notre connaissance du risque nous permet de voir quelles sont les limites potentielles des propositions qui sont faites.

Dans un premier temps, ce que l'on a proposé tenait surtout d'une démarche de bon sens. Sur ce site, une zone de faible superficie concentre les trois types d'effets. La question s'est donc posée de l'opportunité d'urbaniser cette zone ou s'il fallait au contraire en faire une zone « franche » afin de réduire les effets sur le reste de la zone d'activités. La typologie des bâtiments est également déterminante dans la stratégie d'implantation. Elle conditionne l'occupation qui en sera faite : bâtiments de bureaux, bâtiments industriels ou de stockage. L'objectif est de privilégier l'implantation humaine dans les secteurs les moins exposés et de réduire ainsi l'impact des risques.

Au-delà de ces principes de bons sens, des aspects techniques sont à prendre en compte. En zone de surpression, l'objectif est de limiter les façades exposées et les surfaces vitrées. En zone toxique, il est préférable d'implanter le local de confinement à l'opposé de la source du risque, d'identifier sa réalisation dès la conception du bâtiment notamment pour réfléchir aux cheminements pour s'y rendre. **Cheminements, consignes claires dès la conception des bâtiments, etc. : c'est un moyen de renforcer la culture des risques dans l'entreprise et la protection des salariés.**

Peut-on définir les principes d'aménagement d'une zone d'activités située en secteur de risques technologiques ? Quelles en sont les caractéristiques ? A quoi ressemblerait une zone d'activités idéale ?

**Michaël BENTLEY** : Cet aménagement idéal, nous le souhaitons tous. Pour autant, nous devons fonctionner en tenant compte de très nombreux cas particuliers. Parmi les principes généraux qui peuvent s'appliquer à de nombreux aménagements, je citerais la mutualisation des équipements de mise à l'abri des personnes et l'intégration des questions de protection dans le fonctionnement et l'usage des bâtiments. Par exemple, un hall d'entrée permet non seulement d'identifier les personnes qui sont à l'intérieur, mais aussi de leur donner les indications essentielles pour qu'elles puissent se diriger vers le local de confinement.

**Philippe AUDUBERT** : Une zone d'activités idéale est une zone partagée où les utilisateurs s'approprient la question des risques, comme nous l'avons évoqué à propos de SOLEN à Saint-Genis-Laval. La collectivité locale en charge de l'aménagement doit pouvoir aussi commercialiser des lots dont la conception et le niveau de services intègrent la question des risques. C'est une condition pour attirer les investisseurs qui eux-mêmes, par la suite, pourront développer des logiques de mutualisation. Dans cet esprit, il est possible d'imaginer une zone d'activités clôturée dans son périmètre extérieur, sans clôture de séparation des lots afin de limiter les risques de projections mettant en danger les personnes. Il y a dans cet exemple de mutualisation, une économie d'échelle et de moyens qui profite à l'ensemble des utilisateurs. La zone idéale pourrait aussi comporter des points de contrôle des entrées et des sorties afin de connaître, en instantané, le nombre de personnes présentes à l'intérieur de la zone. Il s'agit ainsi de faciliter l'intervention des secours. Ceci appelle une connectique dédiée et mutualisée. La zone idéale est aussi au cœur du partage de l'information et de la formation du personnel. Elle nécessite une signalétique particulière, une logique d'implantation du mobilier et de stationnement. L'adaptation d'une zone existante pose en revanche d'autres questions. Mais la mutualisation est le premier des gestes à adopter. Le financement des locaux

de confinement en est l'exemple le plus concret. Il est au cœur des thèmes qui sont à partager, financièrement, techniquement et culturellement.

**Sandra DECELLE-LAMOTHE** : Nous avons travaillé en effet sur ces questions avec les services d'incendie et de secours. Que ce soit dans le Rhône ou en Gironde, les réponses apportées sont les mêmes. Les services de secours se sont montrés très intéressés par les dispositifs apportant une certaine autonomie des acteurs pour mettre à l'abri leurs salariés, et une information en temps réel. Il est important de revenir à cet enjeu-là : **plus les entreprises seront préparées et autonomes dans la gestion de crise, plus celle-ci sera facilitée.**

Pour revenir à la mutualisation, elle ne se décrète pas. Elle est à démontrer. Elle est à argumenter économiquement et techniquement face aux investisseurs. Il y a donc toute une culture à développer. Nous constatons cependant que les façons de faire dans ce domaine sont encore très individualisées.



Équipe RESIRISK :  
Philippe AUDUBERT,  
concepteur et  
Michaël BENTLEY,  
CEREMA



# BENCHMARK

*Cette question de la mutualisation est au cœur des partages d'expériences que RESIRISK initie avec d'autres acteurs européens.*

*Julien Lahaie, vous avez participé à deux voyages d'études, organisés dans le cadre du projet, à Rotterdam d'abord, dont les 80 km de linéaire portuaire comptent pas moins de 120 sites Seveso, puis à Bâle, dans un contexte où la mixité urbaine est en pleine évolution. Quel retour d'expérience en faites-vous ?*

*Que reprenez-vous des pratiques de nos voisins hollandais et suisses en matière de gestion des risques industriels ?*



.....  
Julien LAHAIE, chef de projet en aménagement urbain, mission vallée de la Chimie, Métropole de Lyon

**Julien LAHAIE, chef de projet en aménagement urbain, mission vallée de la Chimie, Métropole de Lyon :**

Rotterdam est très largement impactée par les risques industriels majeurs auxquels s'ajoutent des risques d'inondation. La proximité entre le port et le centre de la ville est une donnée très importante : certaines activités à risques se situent à moins de 500 mètres du centre de Rotterdam.

Les logiques spatiales et économiques aux Pays-Bas renvoient largement à des notions que nous avons abordées ce matin, à savoir une forte mutualisation sur laquelle les acteurs hollandais sont très avancés. Il y a, par ailleurs, une culture du risque qui est perceptible

à toutes les échelles. Pour citer un exemple concret, les restaurants inter-entreprises qui sont sur le site portuaire, sont les premiers lieux d'information sur les risques technologiques. Cet exemple montre que la culture du risque est prégnante. Pour autant, le tissu urbain et industriel est très mixé en certains endroits. C'est le cas à proximité de la raffinerie du port où cohabitent un quartier pavillonnaire résidentiel et des activités plus banales.

Un des enseignements de l'expérience de Rotterdam, et dans une autre mesure de Bâle, tient aux logiques de gestion des risques différentes de celles que l'on connaît en France. **Ces deux pays traitent la question des risques par des logiques foncières et des logiques de mutation dans la durée.** Le choix des partenaires publics et privés est, dans la majorité des cas, de déplacer et de regrouper les activités à risques, de les éloigner des activités économiques qui ne présentent pas de risques. Par exemple, les activités de raffinage sont déplacées sur des zones de polder en mer, avec des accompagnements financiers et une prise en charge par les collectivités. Ces relocalisations engagent des logiques de mutation foncière d'ampleur que l'on ne retrouve pas dans la culture française, y compris dans les mouvements de recolonisation des fonciers libérés pour l'installation et le développement de nouvelles activités économiques.

Dans ces expériences européennes, il est important de souligner que le partenariat public-privé est très fort. Les entreprises à l'origine des risques, les entreprises riveraines et les collectivités sont réunies ensemble dans des groupes de travail locaux, dans des approches très décentralisées. Cette culture de travail commun sur des projets est plus récente en France.

A Bâle, le contexte portuaire ressemble à celui du port Edouard Herriot de Lyon. Seul port suisse, avec cette particularité d'être dans les terres, cette infrastructure est stratégique pour l'économie helvétique. Elle s'est développée aux frontières suisses, françaises et allemandes. Une culture commune s'est construite à trois, malgré des réglementations différentes. Par exemple, le PPRT ne s'applique que sur le territoire français. A Bâle, nous retrouvons une culture similaire à celle de Rotterdam : des logiques de mutations foncières, d'éloignement des activités à risques, un accompagnement fort des collectivités. Celles-ci sont engagées dans le

projet de déplacement du port et de ses activités dangereuses à la périphérie de la ville.

Un outil original accompagne ce projet urbain : il s'agit de l'IBA (Exposition Internationale d'Architecture) qui, sur la période 2010-2020, permet de préfigurer et de valoriser les grandes mutations urbaines. Pour anticiper et ancrer ce déplacement, le principe d'un aménagement transitoire a été imaginé avant même le départ des activités à risques. C'est le cas, par exemple, de la voie mode doux réalisée dans la zone rouge du PPRT de BASF à Saint-Louis. A proximité du site industriel Hoffmann-La Roche, côté allemand, des usages nouveaux ont été aménagés, en anticipation de la future ré-urbanisation du site. Ces usages temporaires préfigurent une capacité à se réappropriier ces quartiers de ville.

Dans ces exemples, nous avons été étonnés par la culture de la recherche du consensus entre l'ensemble des partenaires. Les logiques fédérales, en Suisse comme aux Pays-Bas, semblent favoriser une approche déconcentrée et partenariale de la gestion des risques. Ces approches sont construites en amont des projets, par les entreprises à l'origine des risques et celles qui vont subir les risques, de façon pragmatique. Il y a un engagement proactif des acteurs économiques, un partenariat public-privé qui, là encore, montre une profonde différence avec le contexte français...même si la démarche RESIRISK tend à inverser la tendance.

## ÉCHANGES

*A la lumière de votre témoignage, il semble intéressant de revenir auprès de Wahiba Kadri. Nous avons parlé de mutualisation, d'orientations techniques, de partenariat public-privé, de culture du risque, d'urbanisme de risques, de gouvernance, etc. Votre vision est-elle changée, après cette année d'accompagnement et d'échanges avec l'équipe de RESIRISK ?*

**Wahiba KADRI :** Nous avons évoqué les questions liées à la gouvernance du projet, aux aspects techniques et à la question primordiale des effets économiques et

financiers de l'aménagement en site contraint. Pour atteindre un équilibre financier, nous devons chercher des modes de financement différents. La prise en compte des coûts liés aux risques doit donc s'effectuer en amont dans une approche innovante.

**Nous savons désormais que la stratégie de découpage du foncier et d'implantation doit tenir compte de l'exposition aux risques, tout comme la commercialisation des lots.** Il faudra amortir les surcoûts constructifs éventuels. Cette question des surcoûts peut être par ailleurs abordée par la densité et modulée selon les risques. Pour être concret, nous envisageons des lots plus importants en superficie dans la zone la plus proche du site Seveso, de manière à accueillir des entreprises issues du secteur industriel qui pourront s'inscrire dans une culture du risque. L'objectif est d'éviter l'implantation de multiples activités artisanales dans les secteurs les plus exposés, pour lesquelles la charge foncière sera plus difficile à financer et les moyens de protection plus difficiles à mettre en œuvre.

Cet exercice est nouveau pour nous. Il nous oblige à concilier des paramètres qui, au départ, sont inconciliables.

.....  
Wahiba KADRI, chef de projet, direction de l'aménagement à la Métropole de Lyon



.....

*Votre intervention nous permet de prendre conscience qu'un mode de faire nouveau est nécessaire et qu'il doit tenir compte des contraintes économiques. En ce sens, les collectivités ont certainement un travail de marketing territorial à engager pour valoriser le développement économique dans ces zones contraintes par les risques technologiques. Frédéric Laroche, en tant que directeur de la mission vallée de la Chimie à la Métropole de Lyon, avez-vous engagé une réflexion sur votre territoire d'intervention ?*

**Frédéric LAROCHE :** Sur le territoire de la vallée de la Chimie, près de 60 hectares de foncier ou d'immobilier sont mutables et disponibles pour accueillir de nouvelles activités. Ces 60 hectares sont tous concernés par les risques technologiques. La pollution des sols, due au passé industriel de la vallée, complexifie également la sortie de nouveaux projets. Avant même de pouvoir construire de manière robuste vis-à-vis des effets thermique, toxique ou de surpression, des dépenses sont à prévoir pour traiter les sols. La situation est donc assez complexe.

Avec nos partenaires économiques qui cherchent à valoriser leurs fonciers disponibles, nous avons initié une dynamique pour favoriser de nouvelles implantations, dans un contexte réglementaire mouvant, puisque le PPRT en cours d'élaboration n'était pas encore stabilisé. En 2014, nous avons lancé l'appel à projet « L'appel des 30 ! » pour susciter des initiatives d'opérateurs immobiliers, de promoteurs et surtout, notre cible privilégiée, d'acteurs industriels susceptibles de s'implanter, de développer de l'activité et de créer de l'emploi. L'objectif est de renforcer l'écosystème industriel de la chimie et de la pétrochimie. Dans cette démarche, nous apportons, autant que possible, toute l'information sur les risques technologiques. **Il est indispensable d'être transparent sur la spécificité de ce territoire. Aussi, nous avons intégré dans la démarche la dimension PPRT comme un paramètre de complexité des projets, susceptible de générer des surcoûts.**

*En écoutant les interventions et les retours d'expériences présentés, il me vient plusieurs questions. Est-ce que l'on trouvera un marché auprès d'investisseurs ou d'entrepreneurs pour venir s'implanter en dépit des surcoûts identifiés ? Par ailleurs, nous avons évoqué la question de la performance, de la qualité des bâtiments et des sites, particulièrement en zone de surpression. Est-ce que la qualité architecturale des constructions et la qualité des conditions de travail répondront aux exigences de protection ? Existe-t-il des techniques de construction adaptées aux contraintes et accessibles économiquement ?*

**Michaël BENTLEY :** La qualité architecturale et l'implantation des bâtiments sont à privilégier dans les zones les moins exposées aux effets de surpression. Le sujet est travaillé depuis plus de dix ans mais il reste encore beaucoup à faire pour développer et faire évoluer des techniques permettant de réduire les coûts. Nous pouvons citer le projet BATIRSUR développé par l'INERIS avec les fédérations de constructions métalliques. Alors que les points de vue de départ étaient très pessimistes sur les conditions de construction en zone de surpression 20-50 mbar, les conclusions de BATIRSUR mettent en évidence que la prise en compte des contraintes très en amont de la conception permet d'en réduire considérablement les coûts.

*Sur la question de l'usage des bâtiments, nous pouvons imaginer que les contraintes puissent être source d'inspiration et de recherche pour aller vers de nouvelles formes architecturales sans pour autant perdre en qualité. La réduction des surfaces vitrées sur la façade exposée aux risques n'est pas synonyme de bunker... terme qui laisserait entendre qu'aucune construction n'est possible. Il y a donc bien la place pour une recherche architecturale dans ces zones, tout en assurant la protection des personnes.*

**Philippe AUDUBERT :** Je mets beaucoup d'espoir dans la mutualisation. Cette approche peut être appliquée, par exemple, à la question de la valeur foncière des terrains. Le coût des terrains doit-il être dégressif à mesure que l'on se rapproche de l'épicentre des risques ? Faut-il gérer

le coût du foncier, dans une approche globale, avec une répartition des surcoûts sur l'ensemble des tènements ? La stratégie d'implantation des entreprises peut être également déterminante. Certaines entreprises n'ont peut-être pas lieu de s'implanter en zone PPRT. De surcroît, elles peuvent être source de sur-risques pour leurs voisins. C'est le cas des entreprises qui stockent des matériaux en plein air. Les zones d'activités en secteur PPRT ne sont pas banales. Il est nécessaire de poser des choix préalables sur la typologie mais aussi sur la taille des implantations. Ce choix est technique et politique. **Les zones d'activités en périmètre PPRT pourraient être pensées comme des « totems », marqueurs d'un territoire singulier qui s'est organisé pour gérer le risque.**

**Michel CHOTARD, adjoint en charge des risques, commune de Genay :**

Sur la commune de Genay, deux chantiers retiennent mon attention : le projet de la future zone d'activités et la réponse que nous devons apporter aux entreprises qui sont déjà installées. Vos retours d'expériences sont très intéressants. Ils montrent que notre réponse doit être mutualisée et non individuelle. Cette idée n'est pas nouvelle sur notre territoire ; plusieurs entreprises ont déjà réfléchi à mutualiser un local de confinement.

**Jacques-Olivier PANIER, responsable sécurité, services techniques de la ville de Saint-Fons :**

Ma première remarque porte sur la mise en conformité de nos équipements publics. Nous avons construit en 2008 une école sur le plateau des Clochettes à Saint-Fons. A la demande des services de l'État, nous avons missionné un expert pour réaliser une étude sur le bâtiment, qui a conduit à la création d'un local de confinement. Quelques années plus tard, dans le cadre du PPRT, une étude a conclu à la non-conformité de ce local. Les périmètres du PPRT ont, en effet, évolué et les objectifs de performance avec. Les matériaux utilisés à l'époque ne correspondent plus aux normes. Nous sommes donc impatients d'avoir des périmètres stabilisés avec le PPRT, et de disposer de prescriptions claires qui nous permettront de mettre en conformité cet établissement. Cet exemple montre que nos aménagements ont une durée de vie limitée. Il est nécessaire de ré-expertiser les bâtiments en vue de leur mise en conformité.

Cette gestion dans le temps est très compliquée pour les gestionnaires du patrimoine. A Saint-Fons, cela représente 20 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie, répartie sur plus de 50 bâtiments soumis à plusieurs effets et plusieurs scénarios. Cette problématique s'ajoute à d'autres mises en conformité : accessibilité, amiante, pollution des sols. Il est difficile d'avoir une vision globale en termes de gestion, de programmation d'investissements et surtout de priorité d'action.

Ma seconde remarque concerne les collectivités qui sont elles aussi concernées par la mise en protection de leurs agents dans les bâtiments ou les sites soumis à risques technologiques. Sur cette question, il est nécessaire de s'organiser au sein des services, pour identifier ce patrimoine, le diagnostiquer, évaluer les coûts et engager sa mise en conformité selon des critères de priorisation qui restent à définir compte tenu de l'ampleur du travail.

Gilles BROCARD  
et Xavier RICHARD,  
DDT du Rhône



Frédéric LAROCHE,  
directeur de la mission  
vallée de la Chimie,  
Métropole de Lyon





# CONCLUSIONS

*Au terme de cette matinée d'échanges, nous proposons trois regards sur la feuille de route du programme RESIRISK. Sandra Decelle-Lamothe, quelles en sont les prochaines étapes ?*

**Sandra DECELLE-LAMOTHE** : en 2016, RESIRISK travaillera sur de nouveaux sites pilotes avec deux sites pressentis : sur la ZI nord de Genay-Neuville et sur la vallée de la Chimie. La démarche commence également à Dainville, commune située dans la communauté urbaine d'Arras. Depuis le lancement de RESIRISK, nous avons défriché un bon nombre de thématiques. Aujourd'hui, nous allons privilégier la transposition des acquis sur d'autres territoires, en les ajustant et en les adaptant. Notre feuille de route consiste à organiser la « transférabilité » de ce qui a été expérimenté et à présenter ce travail dans des guides de bonnes pratiques.

En conclusion, je retiens du témoignage de Wahiba Kadri une formule qui résume bien la situation. « *Cet exercice est nouveau pour nous. Il nous oblige à concilier des paramètres qui, au départ, sont inconciliables* ». La mise en œuvre des PPRT dans les zones d'activités économiques est un défi du fait des réponses techniques et pratiques à apporter.

*Yves Blein, en tant que président d'AMARIS, quel message souhaitez-vous laisser pour conclure cette journée ? Quel chemin reste-t-il à parcourir ?*

**Yves BLEIN** : Je refuse d'utiliser l'expression Post-PPRT pour parler de la phase de mise en œuvre car je suis persuadé que le travail va commencer réellement après l'approbation des plans. Le chemin à parcourir sera donc encore long. En 2016, nous allons entrer réellement dans le vif du sujet.

L'État achève actuellement l'élaboration des PPRT les plus complexes. Celui de la vallée de la Chimie impacte un territoire qui s'étend du port Édouard Herriot jusqu'à Solaize. Il sera approuvé au milieu de l'année 2016.

Nous sommes dans la même configuration au Havre, à Dunkerque, à Fos-sur-Mer, dans toutes les plateformes industrielles. Plusieurs milliers d'activités vont être impactés.

Je remercie donc la Métropole de Lyon, Saint-Genis-Laval, la CCVG, Genay et Neuville d'avoir réussi ce « galop d'essai » avec RESIRISK. Forts de cette expérience, nous allons pouvoir être plus opérationnels et mieux outillés.

*Monsieur Da Passano, que reprenez-vous de ces échanges ? Quelles perspectives, cette démarche vous inspire-t-elle ?*

**Jean-Luc DA PASSANO** : Nous avons annoncé une matinée concrète, pragmatique, pour aller au fond des choses et je crois que nous avons tenu notre promesse. Je tiens à remercier les animateurs de ce séminaire et l'ensemble des intervenants à qui l'on doit la richesse de cette rencontre.

Nous avons été témoins de deux retours d'expériences très intéressants, mais aussi d'un éclairage sur deux situations concrètes. Concernant le PPRT de Saint-Genis-Laval, de Chaponost et de la CCVG, je retiens principalement la difficulté que connaît chaque chef d'entreprise, pris individuellement, à intégrer ces contraintes. On demande beaucoup aux chefs d'entreprises : gérer leur activité, être performants sur les réglementations fiscales, comptables, sur le droit du travail, etc. dispositions qui ne cessent d'évoluer. Ils doivent désormais gérer la question des risques générés par des entreprises voisines. Ils n'ont pas nécessairement les clefs. Il est donc nécessaire de les accompagner et sur ce point, la Métropole a un rôle à jouer aux côtés de RESIRISK.

Je retiens tout l'intérêt de mutualiser les actions et de se regrouper autour de ces questions. SOLEN en donne le parfait exemple depuis de nombreuses années. Les chefs d'entreprises ont pris leur destin en main pour travailler ensemble, bien avant que l'on ne parle des PPRT.

.....

Il me semble donc très important que des associations d'entreprises puissent être aux côtés des élus et des pouvoirs publics pour gérer ce type de questions.

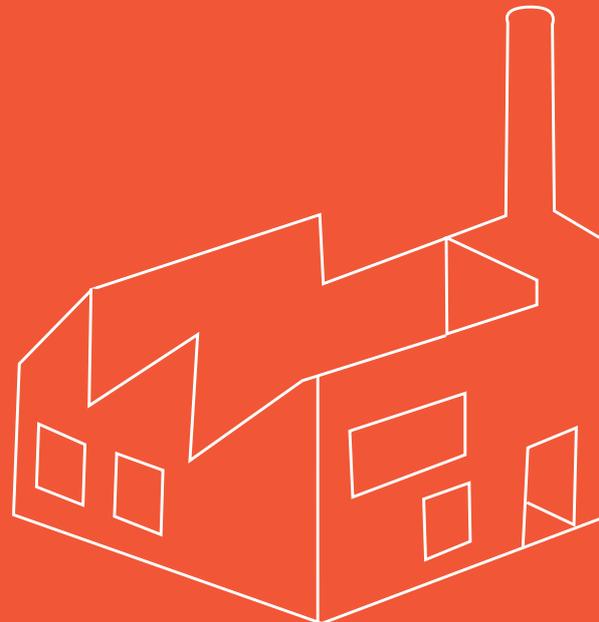
Pour la future zone d'activités *En Champagne*, je retiens qu'il est beaucoup plus simple de prendre les choses en amont à tous points de vue (urbanistique, foncier, financier, etc.). Si l'on intègre ces contraintes à l'origine du projet, il est possible de construire un projet exemplaire. C'est une ouverture qui semble intéressante, dans un domaine où le public et le privé vont avoir à travailler ensemble pour aboutir à des projets bien adaptés aux attentes de la collectivité et des entreprises.

A partir de ces deux retours d'expériences, que pouvons-nous conclure ?

La nécessité d'accompagnement, nous l'avons dit, mais aussi la nécessité de la co-construction. Sur ce point, RESIRISK permet d'avancer collectivement dans l'animation de cette démarche. Nous avons affaire à un domaine où le collectif s'impose. C'est en travaillant tous ensemble, en amenant des expériences diverses et en partageant les connaissances des uns et des autres sur ce sujet complexe, que nous arriverons à un bon résultat. Sur ce champ également, la Métropole peut jouer ce rôle d'animateur territorial auprès du monde économique. Je crois qu'il va falloir continuer sur Neuville/Genay, et sur la vallée de la Chimie où les activités économiques et les questions foncières ouvrent des pistes de travail importantes.

Il me reste à vous remercier pour votre attention et pour vos contributions. Je terminerai enfin en remerciant tout particulièrement le président d'AMARIS, à l'origine de cette démarche, dont nous avons pu constater l'utilité. Ensemble, soutenons la poursuite de cette action auprès de tous les acteurs de nos territoires.

.....





Portée par l'association AMARIS, la démarche RESIRISK accompagne les collectivités pour mettre en œuvre les PPRT dans les zones d'activités économiques. Plusieurs thématiques sont explorées : la protection des salariés, l'aménagement de zones d'activités nouvelles, etc. RESIRISK construit des réponses nationales à partir d'études de cas et d'éléments de doctrine du ministère de l'Écologie. Sur la dizaine de zones d'activités accueillant la démarche, deux se situent sur les territoires de la Métropole de Lyon et de la communauté de communes de la vallée du Garon : la zone d'activités de Saint-Genis-Laval/Chaponost et le projet d'aménagement de la zone d'activités de Neuville/Genay.

En décembre 2015, élus, chefs d'entreprises, techniciens des collectivités, services de l'État et experts engagés dans la démarche RESIRISK se sont retrouvés au cœur de la vallée de la Chimie pour un séminaire d'étape. Leurs témoignages, restitués dans ces actes, livrent les premières pistes de travail et posent les premiers jalons d'une réflexion qui se prolongera par l'édition des RESIGUIDES.

#### PARTENAIRES DU PROJET

Bordeaux Métropole, communauté de communes de la vallée du Garon, communauté urbaine d'Arras, Métropole de Lyon, Salaise-sur-Sanne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Caisse des dépôts et consignations, direction générale de la prévention des risques (DGPR - MEEM), EPF Nord-Pas-de-Calais, CEREMA, INERIS, FFB, fédération SOLEN, union française des industries pétrolières (UFIP), union des industries chimiques (UIC), CFDT, ENTPE, université du WUR, master Altevilles.

#### CONTACT DU PROJET

SANDRA DECELLE-LAMOTHE  
Coordinatrice RESIRISK/[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org) /Tél. 06 74 40 92 51